

AirHelp dévoile les dernières données du trafic aérien :

Été 2026 : le ciel français plus fluide, mais encore près de 3 passagers sur 10 perturbés

- Entre juin et août 2026, 28,6 millions de passagers ont voyagé au départ de la France, avec une ponctualité en nette amélioration : 70,5 % des passagers sont partis à l'heure, contre 64,1 % un an plus tôt
- La part de passagers perturbés recule ainsi de près de 4 sur 10 l'été dernier à moins de 3 sur 10 cette année (29,5 %)
- Malgré cette embellie, plus de 571 000 passagers pourraient prétendre à une indemnisation, et les aéroports méditerranéens restent les plus touchés, Nice fermant la marche

Paris, 16 septembre 2026.- La haute saison aérienne vient de s'achever. Entre juin et août, plus de **28,6 millions de voyageurs ont pris l'avion au départ de la France** pour rejoindre leurs vacances ou leurs proches, un trafic en légère hausse par rapport à l'an dernier. Et cet été 2026 s'est révélé plus clément que le précédent.

Selon les données d'[AirHelp](#), l'entreprise technologique spécialisée dans la défense des droits des passagers aériens, **70,5 % des passagers sont partis à l'heure entre juin et août**, contre 64,1 % lors de l'été 2025. La part de voyageurs perturbés, par des retards ou des annulations, recule ainsi de 35,9 % à 29,5 % en un an : concrètement, on passe de près de quatre passagers sur dix affectés l'été dernier à moins de trois sur dix cette année.

Une amélioration réelle, mais des perturbations encore massives

Pour autant, près d'un passager sur trois a encore vu son vol retardé ou annulé, et plus de **571 000 voyageurs pourraient prétendre à une indemnisation** au titre de la réglementation européenne pour un retard important, une annulation ou un refus d'embarquement.

Du côté des annulations, plus de 519 000 passagers ont été concernés par un vol annulé dans les 30 jours précédant la date de départ, soit un taux stable par rapport à l'été 2025 (1,8 %). Contrairement à un retard, une annulation contraint souvent le voyageur à réorganiser entièrement son trajet.

Aéroports : les pôles méditerranéens en tête des perturbations

En classant les principaux aéroports français selon leur taux de perturbation, **ce sont les grands pôles touristiques du littoral méditerranéen qui concentrent une nouvelle fois les difficultés. Nice-Côte d'Azur** arrive en tête, avec 45,5 % de passagers perturbés par un retard ou une annulation, soit près d'un sur deux. Il est suivi de **Figari Sud Corse** (42,8 %) et de **Marseille** (32,0 %).

Parmi les grands hubs, **Paris-Charles-de-Gaulle figure aussi parmi les plus touchés** (30,0 % de passagers perturbés), au cinquième rang de ce classement. En Corse, les autres plateformes s'en sortent mieux que Figari : **Ajaccio** (28,9 %) et **Bastia** (26,7 %) se situent dans la moyenne des grands aéroports. **À l'inverse, plusieurs grandes plateformes affichent les taux de perturbation les plus bas : Nantes-Atlantique et Toulouse-Blagnac** ferment la marche (22,7 % et 22,9 %), suivies de près par **Bâle-Mulhouse et Bordeaux-Mérignac**.

Les pires jours pour voyager

Si l'été a été plus fluide dans l'ensemble, certaines journées ont concentré les difficultés. **Les journées les plus perturbées se concentrent sur les vendredis et les grands week-ends de départs et de retours**, lorsque le trafic atteint ses pics.

Le vendredi 28 août a été de loin le pire jour pour prendre l'avion au départ de la France, avec plus d'un passager sur deux confronté à un retard ou une annulation (50,4 %). Suivent le mardi 2 juin (43,5 %) et le vendredi 26 juin (42,3 %).

Quels sont vos droits en cas de perturbation ?

Le règlement européen CE 261 prévoit une indemnisation pouvant atteindre 600 euros en cas de retard de plus de trois heures à l'arrivée, d'annulation notifiée moins de 14 jours avant le départ ou de refus d'embarquement dû à une surréservation imputable à la compagnie. **La réclamation peut être introduite rétroactivement jusqu'à trois ans après la date du vol.**

« La nette amélioration de cet été est une bonne nouvelle, mais près d'un passager sur trois reste confronté à un retard ou une annulation. Beaucoup de voyageurs ignorent qu'ils peuvent être indemnisés, en particulier lorsqu'ils sont partis d'un aéroport très touché », déclare Margaux Doublet, porte-parole chez AirHelp.

Pour aider les voyageurs à y voir plus clair, AirHelp met à disposition gratuitement son [guide des droits des passagers aériens](#), qui détaille les cas ouvrant droit à une indemnisation et les démarches à suivre.

À propos de AirHelp

[AirHelp](#) est une entreprise technologique spécialisée dans la gestion des incidents de vol. Depuis 2013, elle a obtenu des indemnisations pour plus de 3,3 millions de passagers dont les vols ont subi des retards ou des annulations. 15 millions de passagers ont protégé leurs vols avec AirHelp+, et des millions d'autres bénéficient des informations spécialisées disponibles gratuitement sur [airhelp.com](#).

AirHelp vient également de lancer sa nouvelle application, qui offre un suivi des vols en temps réel, des alertes de perturbations et des options de protection supplémentaires. [Téléchargez-la ici !](#)

AirHelp s'engage en faveur d'un avenir plus vert : l'entreprise a pris l'engagement de planter un arbre pour chaque centaine de perturbations de vol signalées et a, à ce jour, planté plus de 200 000 arbres. En tant que défenseur des droits des passagers aériens, AirHelp place les personnes au cœur de ses préoccupations. Se préoccuper des personnes, c'est aussi se préoccuper de la planète.

Numéro 1 mondial de l'indemnisation pour les vols

Grâce à une équipe dédiée de plus de 400 AirHelpers, AirHelp permet à tout voyageur dans l'UE et au-delà d'obtenir jusqu'à 600 € pour des retards ou annulations de vol. Pour en savoir plus sur AirHelp : <https://www.airhelp.fr>

Pour plus d'information :

María Díaz

france.airhelp@actitud.agency

T. 07 51 51 14 57